

(1)

(N° 33.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1878.

Crédit spécial de 4,600,000 francs pour la continuation des travaux
du Palais de Justice à Bruxelles, en construction.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Le crédit de 1,800,000 francs, alloué par la loi du 26 août 1878, pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction, à Bruxelles, se trouve entièrement absorbé.

Le rapport ci-annexé de M. l'inspecteur général Wellens, chargé de la direction de ces travaux, indique le chiffre de 4,600,000 francs comme nécessaire pour assurer le service de la campagne prochaine.

Dès que M. l'inspecteur général aura transmis le rapport général demandé à titre de complément de celui du 20 décembre 1878, ce document sera communiqué à la section centrale.

J'ai l'honneur de vous soumettre un projet de loi concernant le crédit de 4,600,000 francs indiqué approximativement pour les travaux de l'exercice 1879.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES.

à tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 4,600,000 francs pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction, à Bruxelles, en 1879.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert par une émission de titres de la dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor, dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Bruxelles, le 16 décembre 1878.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

ANNEXE.

Bruxelles, le 7 décembre 1878.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En réponse à votre dépêche du 26 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte d'un relevé approximatif que j'ai dressé, qu'il sera possible d'exécuter, pendant la campagne prochaine, des travaux pour une somme de 4,600,000 francs.

Cette somme comprend pour le calorifère à établir 600,000 francs. La somme restant de 4,000,000 de francs se subdivise en :

1° Travaux de construction de diverse nature	fr.	2,600,000
2° Travaux intérieurs		800,000
3° Travaux de ravalement, de sculpture et d'ornementation		600,000
		4,000,000
Ensemble.	fr.	4,000,000

Je regrette, Monsieur le Ministre, de ne pas être en mesure de vous indiquer d'une manière précise la somme totale à dépenser ; les projets d'exécution ne sont pas encore assez avancés pour me permettre de les préciser avec une exactitude suffisante.

Je m'occupe en ce moment du rapport général que vous me demandez sur les travaux exécutés pendant la campagne passée, et je compte pouvoir vous le transmettre prochainement.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

(Signé) WELLENS.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du Ministère de la Justice,

J. PUTZEYS.

(4)

(5)

(ANNEXE AU N° 53.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 1878.

Crédit spécial de 4,600,000 francs pour la continuation des travaux
du Palais de Justice en construction, à Bruxelles.

*A Monsieur le Président de la section centrale de la Chambre des
Représentants, à Bruxelles*

Bruxelles, le 15 janvier 1879.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

J'ai l'honneur de vous transmettre en copie, le rapport annuel que m'a fait parvenir le 2 de ce mois M. l'inspecteur général Wellens, chargé de la direction des travaux du palais de justice en construction.

Ce document complète l'*exposé des motifs* annexé au projet de loi du 16 décembre dernier, imprimé par l'ordre de la Chambre sous le n° 53

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

A Monsieur le Ministre de la Justice.

Bruxelles, le 2 janvier 1879.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel sur les travaux de construction du Palais de justice de Bruxelles.

Les travaux de toute nature exécutés dans le courant de la dernière campagne ont donné lieu à une dépense de fr.	4,127,611 30
les travaux exécutés pendant les exercices antérieurs ayant coûté	18,247,221 66
la dépense totale s'élève, à ce jour, à fr.	<u>22,374,832 96</u>

Travaux de grosse construction.

Tous les locaux destinés à la cour militaire sont achevés ; j'en ai fait la remise conformément aux instructions contenues dans votre dépêche du 18 novembre 1878.

Les travaux de grosse construction restant à exécuter sont divisés en trois catégories distinctes, comprenant :

- L'achèvement du palais proprement dit ;
- La construction du dôme ;
- La construction des terrasses avec rampes de raccordement.

Palais.

Les deux portiques appartenant l'un à la façade latérale, rue des Minimes, et l'autre, à la façade principale, sont les seules parties du palais dont les travaux de grosse construction restent à achever.

Je compte pouvoir complètement terminer ces travaux dans le courant de la campagne prochaine et vous soumettre aussi des propositions pour la construction du grand escalier d'entrée vers la place du Palais.

Dôme.

Les piliers du dôme sont élevés à la cote de 91^m,00 : tous les longerons entrant dans cette construction jusqu'à la balustrade intérieure projetée à la naissance de la coupole, sont placés. Les autres longerons sont en cours de fabrication et seront mis en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des travaux de maçonnerie.

La pose des longerons a présenté de nombreuses et de sérieuses difficultés, à cause des dimensions et du poids des pièces à river et à mettre en place à de grandes hauteurs : ce travail n'a donné lieu à aucun accident, grâce à la prudence avec laquelle les travaux sont conduits ; mais il a pris plus de temps que je ne l'avais prévu.

Rampes de raccordement.

Ainsi que mes rapports antérieurs l'ont fait connaître, les dernières emprises, qui restent à acquérir pour construire les rampes, sont situées près de l'hôpital militaire ; l'acquisition de ces emprises est inutile aussi longtemps que le maintien de l'hôpital s'opposera à la construction des rampes de raccordement se dirigeant de la rue des Minimes vers la place du Palais.

Les projets complets des autres rampes et des murs de soutènement des terrasses sont terminés et, dès le commencement de la campagne prochaine, l'exécution des travaux pourra être partout entamée.

La construction des rampes projetées entre la rue des Minimes et la rue des Sabots aurait pu avancer plus rapidement, si la ville de Bruxelles avait, de son côté, commencé les travaux projetés pour l'élargissement de la rue des Minimes et son raccordement avec la rue Haute.

Aussitôt que l'administration locale de Bruxelles aura achevé l'élargissement et le relèvement de la rue des Sabots, je prendrai les mesures nécessaires pour terminer entièrement l'entrée du palais vers cette rue.

Ces divers travaux avancent régulièrement ; les projets des ouvrages de même nature à exécuter dans le courant de l'année prochaine sont achevés ou à l'étude. Ils seront terminés en temps opportun et de manière à pouvoir imprimer à tous ces travaux la plus grande activité.

Travaux de plafonnage, de menuiserie, et de marbrerie.

Je ferai remarquer, à cette occasion, Monsieur le Ministre, que, contrairement à ce qui se fait généralement dans la construction des grands édifices, tous les corps de métier travaillent déjà à l'intérieur du Palais de justice, pendant que l'on est encore occupé à exécuter des travaux de grosse construction et, notamment, ceux qui présentent les difficultés les plus grandes, car ils comprennent l'exécution du dôme et du portique central de la façade principale. Les projets à l'étude embrassent ainsi un ensemble d'ouvrages très-variés, ce qui complique nécessairement le travail des études.

J'ai cru devoir appeler votre attention sur cette circonstance dans l'intérêt du personnel qui m'est adjoint.

Ces travaux sont exécutés avec soin, conformément aux modèles approuvés par la direction.

Ravalement et sculpture ornementale.

M. Cattier a déjà commencé la sculpture des griffons de la façade latérale rue aux Laines, et MM. Bouré et Fassin pourront aussi commencer prochainement les griffons à faire aux portiques de la façade principale et de la façade latérale, rue des Minimes.

Sculpture.

Dans mon rapport du 20 décembre 1877, j'ai estimé à la somme de 28,500,000 francs les travaux exécutés et ceux restant à exécuter pour achever le Palais de justice. A cette somme je dois ajouter, pour satisfaire à votre dépêche du 26 courant :

Coût de construction.

1° Pour l'établissement du calorifère dont le principe est approuvé.	1,450,000 »
2° Pour les appareils d'éclairage	550,000 »
Ensemble. fr.	1,500,000 »

Ce qui porte à 30 millions la dépense prévue pour les travaux précités.

A ce sujet, vous vous rappellerez, Monsieur le Ministre, que dans un rapport du 21 mai 1873, accueilli avec de justes éloges par la Chambre des Représentants, un de ses membres, M. Le Hardy de Beaulieu, qui est aussi un ingénieur distingué, a cherché à démontrer, en s'appuyant sur des faits, que les travaux

de construction du Palais de justice coûteraient, non compris le calorifère, les appareils d'éclairage et les sculptures artistiques, de fr. 42,832,207-20 à fr. 48,832,207-20.

Depuis la rédaction de ce rapport, l'honorable membre est resté si convaincu de l'exactitude de ses calculs que, dans son dernier rapport du 4 avril 1878, il exprime même la pensée qu'il ne serait pas surpris de voir la dépense réelle dépasser le chiffre de son estimation; elle s'élèverait, dans ce cas, en y comprenant les travaux précités, à une somme supérieure à 50 millions. Dans ce chiffre, ne sont pas compris les frais d'acquisition des terrains.

Si je rappelle ces précédents, ce n'est pas avec la pensée de discuter dans ce rapport le degré d'exactitude de l'une ou de l'autre de ces deux estimations. Je dois reconnaître que, malgré les soins consciencieux que M. l'architecte Carpentier apporte dans la rédaction des métrés basés sur des avant-projets, des erreurs ou omissions ont été commises involontairement qui permettent de douter d'affirmations qui ne résultent pas de projets définitifs; mais d'un autre côté, je suis convaincu aussi que l'honorable M. Le Hardy de Beaulieu ne tardera pas à constater qu'une estimation de travaux faite exclusivement par la comparaison avec d'autres travaux, qui n'ont pas une similitude entière avec les premiers, doit conduire nécessairement à des résultats erronés.

Tout en considérant comme inopportun, pour le moment, une discussion approfondie sur ce point, je crois néanmoins devoir déclarer que les travaux exécutés jusqu'à ce jour, ainsi que les études des travaux restant à effectuer, me donnent l'assurance que, sans altérer en quoi que ce soit le caractère du monument, la dépense totale sera de beaucoup inférieure à la somme indiquée par l'honorable M. Le Hardy de Beaulieu.

Mais tout en continuant à diriger les travaux avec l'économie nécessaire pour me rapprocher le plus possible du chiffre de 50 millions, je crois devoir appeler votre attention sur une observation qu'il importe de faire.

Les projets qui me restent à soumettre à votre approbation, comprennent surtout des ouvrages à exécuter à l'intérieur du palais et dont le coût d'exécution peut varier dans de très-grandes proportions. Il en résulte que, suivant le point de vue auquel chacun se placera, les uns pourront reprocher à l'auteur des projets un excès de richesse, d'autres une parcimonie mal entendue, jusque dans le choix des matériaux.

Ainsi, lorsque l'honorable M. Le Hardy de Beaulieu fait remarquer, dans son rapport de 1873, *que la somme de 21,850 francs, portée par M. Poelaert, dans son devis pour la marbrerie, est à peine le prix d'une cheminée de fumoir un peu artistique dans une maison particulière*, je dois avouer que je ne suis pas en communauté d'idées avec lui, en ce qui concerne les travaux de décoration intérieure.

Il n'est pas étonnant, dès lors, qu'en évaluant à 18 millions la dépense à faire pour les travaux intérieurs, il soit arrivé à un chiffre notablement supérieur à celui de la direction.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, je chercherai à me rapprocher le plus possible de ce dernier chiffre; mais veuillez être bien convaincu, Monsieur le Ministre, que ce ne sera qu'au prix de grands efforts que j'y parviendrai et non

sans m'exposer, peut-être, à une critique qu'il me serait cependant très-facile d'éviter.

Eu égard à la responsabilité qui m'incombe, il me sera donc permis d'exprimer ici le regret que les travaux déjà exécutés sous ma direction n'aient pas encore subi le contrôle sérieux dont la nécessité et l'urgence ont été signalées par l'honorable M. Le Hardy de Beaulieu, au sein de la Chambre des Représentants, pendant sa dernière session. Ce contrôle m'aurait procuré l'excellente occasion d'entendre les observations auxquelles peuvent donner lieu les travaux déjà exécutés et d'en tenir compte, le cas échéant, dans les travaux restant à exécuter.

Ce regret se justifie d'autant mieux de ma part, que je ne suis pas guidé dans les travaux par l'amour-propre d'auteur, mais uniquement par le désir d'achever un monument qui réponde aux vœux du Gouvernement et à ceux du pays.

De même que les années précédentes, je joins à ce rapport trois états concernant les maçonneries en briques et en pierre de taille et les travaux en fer exécutés depuis l'origine des travaux jusqu'à ce jour.

Ces états indiquent les quantités et les sommes prévues par nature d'ouvrages, mises en regard des quantités exécutées ou commandées et des sommes dépensées.

Mon dernier rapport du 20 décembre 1877 accusait déjà une augmentation de dépense :

1° Sur les maçonneries en briques ou moëllons, de.	fr.	123,628	47
2° Sur les maçonneries en pierre de taille, de.		24,959	97
		<hr/>	
Ensemble.		148,588	44

Les états ci-annexés constatent qu'à la date du 30 novembre dernier, les différences entre les dépenses prévues et les dépenses faites s'élevaient :

1° Pour les maçonneries de briques et de moëllons, à	560,446	18	
Et 2° pour les maçonneries en pierre de taille, à	129,203	73	
	<hr/>		
Ensemble.	fr.	489,649	91

Ce qui donne relativement à la dépense prévue qui est de fr. 11,678,209-06 une majoration de 4 1/2 p. o/o.

Je me propose de vous adresser prochainement un état détaillé, justifiant les dépenses supplémentaires faites en maçonneries de briques et de pierres de taille.

Sur le fer, la différence de dépense est beaucoup plus grande, ainsi que je l'ai déjà signalé dans mon rapport de l'an dernier; elle s'est encore augmentée cette année de fr. 100,221-67. Cette dépense supplémentaire provient du caractère spécial de l'architecture de M. Poelaert et de l'impossibilité où l'on se trouve de déterminer les dimensions des longerons, avant d'avoir achevé l'étude complète des travaux de maçonnerie.

Une critique très-fondée se reproduit chaque année à l'occasion des crédits sollicités par le Gouvernement; elle est motivée par les erreurs commises ou les omissions faites dans l'estimation des travaux de construction du Palais de justice. Je ne chercherai pas à les justifier et me bornerai à faire remarquer que

le même fait s'est reproduit à l'occasion de tous les monuments remarquables de l'Europe; j'ajouterai qu'elles sont inévitables; chaque fois qu'il s'agira de construire un édifice d'une importance aussi exceptionnelle que le Palais de justice de Bruxelles et aussi compliqué par sa destination.

Mais, en même temps, je tiens à déclarer que, nonobstant les nombreux mécomptes, aucun monument d'égale importance n'aura coûté moins cher que ce palais.

Sa superficie est à peu près égale à celle de la basilique de Saint-Pierre de Rome, qui a coûté 260 millions.

Le Panthéon, ou plutôt l'église de Sainte-Geneviève à Paris, dont la superficie est de 3,672 mètres carrés, a coûté 18 millions, soit 5,000 francs le mètre carré.

Le grand-opéra de Paris a coûté plus de 3,600 francs le mètre carré :

Tandis que le Palais de justice, y compris le calorifère, etc., coûtera moins de 1,400 francs le mètre carré.

Je pourrais multiplier les comparaisons, en choisissant mes exemples parmi les constructions élevées récemment à Bruxelles; ils démontreraient tous que le Palais de justice, avec ses quatre façades monumentales, son dôme et ses rampes de raccordement, se fera remarquer, non-seulement par son caractère grandiose, élégant et sévère, mais encore par le coût relativement peu élevé de sa construction.

Le sacrifice que le pays s'est imposé, est donc en rapport avec la grandeur et l'importance du monument.

Pour mieux faire comprendre combien les erreurs sont inévitables dans l'estimation d'une construction aussi compliquée que celle du Palais de justice, je rappellerai que les prix d'unité d'un mètre cube de maçonnerie varient de fr. 14 à 237
 d'un mètre carré de moulures varient de. 3 à 66
 — — de châssis — 18 à 150
 — — de portes — 12 à 175
 etc., etc., etc.

Une estimation exacte ne pouvant être obtenue qu'après une étude complète des détails qui détermine les quantités, par nature d'ouvrages, on comprend que des erreurs sont inévitables lorsque ces prix s'appliquent :

A plus de 350,000 mètres cubes de maçonnerie :

A plus de 6,000 mètres carrés de châssis.

— de 6,000 — de portes.

— de 25,000 — de moulures, etc., etc.

Pour permettre de se rendre compte aussi du travail qu'exige l'étude de tous les détails du palais, je ferai remarquer que, depuis 14 ans environ, 15 architectes-dessinateurs sont exclusivement occupés de cette étude et qu'en ce moment tous les dessins et épures sont loin d'être achevés.

Quand il s'agit de constructions ordinaires, l'expérience acquise par les architectes leur vient en aide dans l'estimation approximative des dépenses à faire; mais cette expérience leur fait complètement défaut dans les travaux d'une importance aussi exceptionnelle que le Palais de justice.

J'ai tenu, Monsieur le Ministre, à vous donner ces divers renseignements, afin de faire comprendre comment, de la meilleure foi du monde, les architectes peuvent se tromper dans leurs évaluations, lorsqu'il s'agit de la construction d'un monument exceptionnel; ils vous permettront aussi de mieux apprécier la somme de travail et d'étude imposés aux architectes pour s'acquitter de la mission qui leur est confiée. Aux questions artistiques déjà si délicates et si compliquées s'ajoutent nécessairement les problèmes scientifiques et techniques les plus variés et les plus difficiles et enfin l'obligation de veiller à ce que toutes les conditions d'exécution des entreprises à forfait soient observées.

Ces considérations me permettent de penser que l'œuvre de M. Poelaert sera appréciée avec la bienveillance due à un artiste qui a donné des preuves réelles d'un grand talent et qui a obtenu à l'exposition universelle de Paris des éloges bien mérités

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

(Signé) WELLENS.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général du Ministère de la Justice,

J. PUTZEYS.

ANNEXE N° 1.

Tableau comparatif du coût des maçonneries prévues

INDICATIONS.		CUBES PREVUS.	SOMMES D'APRÈS LES PRIX des détails estimatifs.	CUBES EXÉCUTÉS.	
Palais proprement dit.	Fondations	Moellons	50,477 69	702,491 86	48,095 02
		Briques du pays	62,444 98	838,552 23	57,949 41
	1 ^{re} section	Moellons	45,080 07	208,104 97	45,960 50
		Briques du pays	48,456 03	568,693 21	53,040 47
		Briques de Boom	8,314 95	491,933 85	9,647 28
	2 ^e section, 1 ^{re} partie.	Briques du pays	22,042 44	326,223 67	23,486 98
		Briques de Boom	3,200 "	76,800 "	3,426 03
	2 ^e section, 2 ^e partie.	Briques du pays	42,516 "	714,268 80	59,446 "
		Briques de Boom	4,090 "	406,340 "	3,869 "
			256,022 46	3,833,408 59	274,560 69
	Dôme jusqu'à la ligne CD.	Briques du pays	4,953 37	42,583 47	420 "
		Briques de Boom	4,953 36	60,554 46	"
Rampes	Briques du pays	9,784 78	485,853 82	4,762 50	
	Briques de Boom	4,241 57	39,730 24	593 30	
		14,030 08	328,724 69	5,475 80	

Vu et vérifié :
 Bruxelles, le 12 décembre 1878,
L'Architecte des bâtiments civils,
 D. CARPENTIER.

et exécutées à la date du 30 novembre 1878.

SOMMES D'APRÈS LES PRIX des soumissions.	DIFFÉRENCES				Observations.
	DU CUBE.		DU PRIX.		
	EN PLUS	EN MOINS	EN PLUS.	EN MOINS.	
FRS. 673,330 28	"	2,082 97	"	29,161 58	
781,912 04	"	4,495 57	"	56,640 49	
220,254 90	880 43	"	12,449 93	"	
731,972 29	4,584 44	"	63,279 08	"	
221,887 44	1,302 33	"	29,953 59	"	
347,607 30	1,444 84	"	21,383 63	"	
82,224 72	226 03	"	5,424 72	"	
1,030,468 80	46,600 "	"	316,200 "	"	
104,497 "	"	231 "	"	2.443 "	
4,193,854 77	25,038 07 6,499 54	6,499 54	448,390 95 87,944 77	87,944 77	
M ² .	48,538 53	OU FRS.	360,446 48		
3,240 "	"	4,833 37	"	39,343 47	
"	"	4,953 36	"	60,854 46	
90,487 80	"	5,019 28	"	95,366 32	
48,985 60	"	648 27	"	20,744 64	
FRS. 112,713 40	"	M ² . 9,454 28	"	FRS. 216,008 59	

Dressé par l'Architecte conducteur des travaux, soussigné.

Bruxelles, le 10 décembre 1878,

AENGELS.

Vu pour être annexé à mon rapport de ce jour, n° 1614.

Bruxelles, le 2 janvier 1879.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.

ANNEXE N° 2.

Tableau comparatif des diverses pierres prévues

INDICATION DE LA PIERRE.		CUBES PRÉVUS.	SOMMES D'APRÈS LES PRIX des détails estimatifs.	CUBES COMMANDÉS.	
Palais proprement dit.	1 ^{re} section.	m ³ . 11,619 76	Fr. 4,761,335 59	m ³ . 7,546 13	
	2 ^e section, 1 ^{re} partie	9,955 "	4,765,825 "	10,139 49	
	2 ^e section,	Pierres bleues.	m ³ . 12,500 "	4,637,500 "	14,996 04
		Piliers du dôme	565 "	55,370 "	4,971 52
	2 ^e partie.	Comblanchien.	4,300 "	4,049,400 "	5,723 41
		Ravières.	4,340 "	210,380 "	4,222 98
	2 ^e partie.	Tercé.	1,460 "	240,420 "	4,444 63
		Savonnières.	540 "	60,480 "	4,432 07
		Terce pour enville	4,380 "	652,620 "	2,424 78
		Château Gaillard.	"	"	4,475 58
		Gobertange	2,683 25	368,648 56	4,878 56
		m ³ . 27,438 25	Fr. 4,243,948 56	m ³ . 32,563 57	
	RÉCA				
Palais proprement dit.	1 ^{re} section.	11,619 76	4,761,335 59	7,546 13	
	2 ^e section, 1 ^{re} partie	9,955 "	4,765,825 "	10,139 49	
	2 ^e section, 2 ^e partie	27,438 25	4,243,948 56	32,563 57	
	m ³ . 49,013 01	Fr. 7,774,079 46	m ³ . 50,248 89		
Dôme jusqu'à la ligne CD.	Pierres bleues	2,690 52	365,965 42	458 27	
	Château Gaillard	4,798 64	294,379 68	255 56	
	m ³ . 4,489 16	Fr. 657,344 80	m ³ . 710 83		
Rampes.	Pierres bleues	4,729 60	224,388 80	900 59	
	Comblanchien	480 "	39,373 92	450 "	
	m ³ . 4,909 60	Fr. 260,762 72	m ³ . 4,050 59		

Vu et vérifié :

Bruxelles, le 16 décembre 1878.

L'Architecte des bâtiments civils,

D. CARPENTIER.

et commandées à la date du 30 novembre 1878.

SOMMES D'APRÈS LES PRIX des soumissions.	DIFFÉRENCES				Observations.
	DU CUBE.		DU PRIX.		
	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
4,012,499 92	2,799 57	6,873 20	339,826 87	4,088,662 54	
4,798,762 74	465 82	281 63	63,626 89	30,689 15	
4,964,484 24	2,496 04	"	326,984 24	"	
493,208 96	4,406 52	"	437,838 96	"	
4,386,448 17	4,423 41	"	337,348 17	"	
492,007 86	"	447 02	"	48,372 14	
208,447 41	281 63	"	58,297 41	"	
168,984 26	922 07	"	408,804 26	"	
360,845 22	"	4,958 22	"	291,774 78	
249,861 52	4,475 58	"	219,861 42	"	
334,765 68	"	804 69	"	33,882 88	
5,089,020 22	8,005 25	2,879 93	4,189,434 46	344,029 80	
PITULATION.					
4,012,499 92	2,799 57	6,873 20	339,826 87	4,088,662 54	
4,798,762 74	465 82	281 63	63,626 89	30,689 15	
5,089,020 22	8,005 25	2,879 93	4,189,434 46	344,029 80	
7,900,282 88	44,270 64	40,034 76	4,592,585 22	4,463,384 49	
	40,034 76		4,463,381 49		
	4,235 88		429,203 73		
61,916 72	"	2,235 25	"	304,048 40	
34,356 24	"	4,543 08	"	257,023 44	
96,272 96	"	3,778 33	"	564,074 84	
445,275 52	"	829 40	"	406,443 28	
33,300 "	"	30 "	"	6,073 92	
448,575 52	"	859 04	"	442,487 20	

Dressé par l'Architecte conducteur des travaux, soussigné.

Bruxelles, le 14 décembre 1878.

AENGELS.

Vu pour être annexé à mon rapport de ce jour, n° 4614.

Bruxelles, le 2 janvier 1879.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.

ANNEXE N° 3.

Tableau comparatif du coût des fers prévus et

INDICATIONS DES FERS.	QUANTITÉS	SOMMES	QUANTITÉS
	PRÉVUES.	D'APRÈS LES PRIX des détails estimatifs.	EXÉCUTÉS ou commandés.
1 ^{re} section.	KIL. 387,793 33	FRS. 452,933 08	KIL. 560,649 08
2 ^e section, 1 ^{re} partie	460,000 »	472,600 »	585,561 »
2 ^e section, 2 ^e partie.	Longerons, rivets	75,000 »	757,307 42
	Poutrelles	66,000 »	618,403 64
	Etriers, boulons	4,500 »	9,057 »
	Ancres, agrafes	44,400 »	274,475 »
	420,000 »	459,900 »	4,659,242 73
RÉCAPITULATION.			
1 ^{re} section.	KIL. 387,793 33	FRS. 452,933 08	KIL. 560,649 08
2 ^e section, 1 ^{re} partie	460,000 »	472,600 »	585,561 »
2 ^e section, 2 ^e partie	420,000 »	459,900 »	4,659,242 73
	KIL. 1,267,793 33	FRS. 435,433 08	KIL. 2,805,452 84
Dôme jusqu'à la ligne CD.	Longerons.	2,112,513 69 ^(a)	4,223,956 43
	Poutrelles.	44,053 50	»
	Ancres, agrafes	27,000 »	250 »
	Etriers, boulons	5,000 »	40 »
	KIL. 4,446,872 37	FRS. 2,485,567 49	KIL. 4,224,246 43

Vu et vérifié :
 Bruxelles, le 18 décembre 1878.
 L'Architecte des bâtiments civils,
 D. CHARPENTIER.

commandés à la date du 30 novembre 1878.

SOMMES D'APRÈS LES PRIX des soumissions.	DIFFÉRENCES				Observations.
	DES QUANTITÉS.		DES PRIX.		
	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
F ^{rs} . 486,298 08	KIL. 182,944 32	KIL. 10,088 87	F ^{rs} . 38,656 61	F ^{rs} . 5,291 61	
222,989 30	130,261 "	4,700, "	52,504 30	2,115 "	
442,496 02	607,307 42	"	367,496 02	"	
485,521 08	398,403 61	"	119,521 08	"	
4,075 65	"	943 "	"	424 35	
98,811 "	234,475 "	"	84,411 "	"	
730,603 75	1,240,185 73	943 "	571,128 10	424 35	
	943 "		424 35		
	1,239,242 73		570,703 75		
F ^{rs} . 486,298 08	KIL. 182,944 32	KIL. 10,088 87	F ^{rs} . 38,656 61	F ^{rs} . 5,291 61	
222,939 30	130,261 "	4,700 "	52,504 50	2,115 "	
[730,603 75	1,239,242 73	"	570,703 75	"	
F ^{rs} . 1,439,891 43	KIL. 1,552,448 05	KIL. 44,788,57		7,406 61	
	44,788 57				
	1,537,659 48	OU F ^{rs} .	654,458 05		
(a) 2,411,978 07	"	1,074 24	"	535,62	(a) Ces sommes sont calculées à raison de fr. 0-50, prix du détail estimatif.
"	"	136,845 "	"	41,053 50	
90 "	"	74,750 "	"	26,910 "	
20 "	"	9,960 "	"	4,980 "	
F ^{rs} . 2,442,088 07	"	KIL 222,626 24	"	F ^{rs} . 73,479 42	

Dressé par l'Architecte conducteur des travaux, soussigné.
Bruxelles, le 16 décembre 1878.

AENGELS.

Vu pour être annexé à mon rapport de ce jour, n° 1614.

Bruxelles, le 2 janvier 1879.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

WELLENS.